



Solidarité avec les apiculteurs sinistrés par les incendies



Christian PONS
Président de l'UNAF

Plusieurs régions ont été touchées par les incendies de l'été, comme la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et notamment le Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et même la forêt de Fontainebleau... Au-delà de l'impact sur les ruches, le cheptel et le matériel détruit, c'est un patrimoine professionnel, économique et humain qui disparaît.

Nous mesurons l'ampleur des dégâts tant au niveau matériel que psychologique et les défis qui sont devant nous tous. L'UNAF s'est engagée, dans un premier temps avec la FARNA (Fédération apicole régionale Nouvelle Aquitaine) et tous les syndicats régionaux impactés, à la mise en place d'une cellule de crise et de solidarité destinée à soutenir au mieux tous les sinistrés. **L'UNAF a suivi de près, aux côtés de Groupama, le traitement des sinistres déclarés par les apiculteurs touchés. Notre assureur s'est engagé à les régler au plus vite, sous un délai de quinze jours, et l'UNAF est restée en contact étroit avec Groupama tout au long de ce processus pour s'assurer du bon accompagnement des adhérents concernés et relayer leurs informations et leurs difficultés.** Les retours que nous avons sont positifs et c'est là une bonne chose. Cette solidarité ne s'arrêtera pas simplement à la phase d'urgence, le Congrès européen Beecom de l'apiculture, qui se déroulera à Agen du 1^{er} au 4 octobre, sera l'occasion de poursuivre nos efforts et de maintenir un accompagnement structuré. Votre participation et vos élans de solidarité seront grandement appréciés !

Canicule : des récoltes d'été en berne

Si la saison avait fort bien commencé, les canicules à répétition ont durablement douché les espoirs des apiculteurs. Quasiment partout, les récoltes d'été sont anéanties. Quasiment rien sur les lavandes, rien sur le sarrasin, rien sur le sapin ou la bruyère callune... Des récoltes minables sur tournesol. Le bouleversement climatique n'est pas un vain mot et les apicultrices comme les apiculteurs vont devoir s'adapter. Ce ne sera pas facile. D'autant que *Tropilaelaps* aurait été identifié en Turquie. L'apiculture est de plus en plus compliquée...

Loi d'urgence agricole : l'UNAF ne baisse pas les bras

La loi a été votée et en grande partie validée par le Conseil constitutionnel. Néanmoins, par son avocat M^e Bernard Fau, l'UNAF obtient du Conseil constitutionnel une réserve d'interprétation garantissant un contrôle effectif de l'ANSES sur les dérogations exceptionnelles pouvant être accordées sur les néonicotinoïdes, l'acétamipride et le flupyradifurone. En effet, la disposition dans la loi d'urgence agricole était inacceptable, car elle ne garantissait pas que l'ANSES contrôlerait effectivement en deux mois la réunion des cinq conditions, et notamment que la dérogation demandée ne serait pas susceptible d'engendrer des risques significatifs pour la santé humaine ou d'affecter de manière grave et irréversible l'environnement. Le Conseil constitutionnel a expressément retenu la critique de l'UNAF en précisant qu'à défaut de décision

expresse de l'ANSES dans les deux mois prévus par la loi, la demande de dérogation présentée par le ministre serait considérée comme rejetée. Cette précision est essentielle car elle exclut que ce délai de deux mois, très court et insuffisant pour mener à bien le contrôle de la toxicité, soit l'instrument de dérogation obtenu par le seul silence de l'ANSES au terme des deux mois. Une victoire anodine en apparence mais considérable sur le fond.

Le 29 octobre : un nouveau vote

À la suite du vote de la loi d'urgence agricole, un groupe politique veut faire voter le 29 octobre l'Assemblée nationale pour interdire les pesticides dangereux pour la santé et l'environnement. Après la réintroduction de l'acétamipride et du flupyradifurone dans la loi d'urgence agricole, ce groupe va déposer une proposition de loi pour abroger ces dispositions lors de sa niche parlementaire. C'est une opportunité de saisir et de demander à tous nos députés de voter cette proposition de loi qui empêcherait l'utilisation de ces deux molécules. N'oublions pas que, pour imposer la loi d'urgence agricole, le Gouvernement s'est arrangé pour empêcher l'Assemblée nationale d'examiner et de voter l'article qui introduit les dérogations des néonicotinoïdes très dangereux pour les pollinisateurs et nos abeilles. Nous devons profiter de cette proposition de loi. Surtout à l'heure où commence la campagne des présidentielles !

Concours des miels de France : 10 ans !

Devenu une vraie référence, présidé par des chefs triplement étoilés, soutenu par de nombreux acteurs économiques fidèles et engagés, le Concours des miels de France fête ses 10 ans. Plus que jamais, c'est un moyen de valoriser au mieux ses produits apicoles. Ne tardez pas à vous inscrire ! Date limite le 6 octobre 2026. **Rendez vous le 5 février 2027 à la mairie du XVI^e arrondissement de Paris.**

C'est l'heure de la récolte pour le label APlcité® !

La date limite de remise des dossiers de candidatures est fixée cette année au 25 septembre. Nous espérons que les collectivités répondront présent et que les candidatures seront nombreuses et de qualité. Le comité de labellisation se mettra à l'ouvrage dès la date butoir passée pour examiner les dossiers et les évaluer. Ce comité est composé par des membres de l'UNAF mais aussi par des organisations partenaires qui apportent leur expertise et leur vision : l'Association française d'agroforesterie, Hortis, Noé, l'Observatoire français d'apiculture, la Société nationale d'horticulture de France.

Enfin, chères apicultrices et chers apiculteurs, je vous donne rendez-vous à Agen pour le Congrès européen de l'apiculture. Le programme des conférences est vraiment complet. Des tables rondes permettront d'aborder tous les sujets qui vous préoccupent. L'exposition gratuite comprend plusieurs dizaines de stands avec des innovations. Agen sera la capitale européenne de l'apiculture du 1^{er} au 4 octobre. Une vraie ruche, studieuse, motivée, chaleureuse et conviviale ! Un rendez-vous unique à ne pas manquer !